

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12

Date de convocation :
6 avril 2017

Date de publication et
d'affichage :
26 avril 2017

▪ Etaient présents : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Marie-Pierre GALLEN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, François-Xavier COULON, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Léopold LAMBOTIN, Philippe BERNERY.

▪ Absents avec pouvoir : Yves LOYER pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Isabelle VILLATTE pouvoir à Régine KERVIEL.

▪ Absent excusé : Baptiste MATEL, Franck GUEGAN.

▪ Secrétaire : Léopold LAMBOTIN.

Délibération n°1 de la séance du 11 avril 2017

REF/N°2017-024 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Les comptes administratifs 2016 approuvés, laissent apparaître les résultats de clôture suivants pour l'exercice 2016:

BUDGETS Section	PRINCIPAL TTC	CAMPING HT	PORT HT	LOT. AVEL VRAZ	ZA des SEMIS
Fonctionnement	+ 260 315,68	+ 23 131,06	+ 20 468,53	0	7 862,34
Investissement	+ 238 269,01	+ 92 409,10	+ 71 450,00	0	- 250 553,61

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de l'affectation des résultats suivants :

➤ **Au Budget Principal**

+ 188 380,68 € (article 1068 recettes d'investissement) pour financer les dépenses d'investissement
+ 71 935,00 € (article 002 recettes de fonctionnement) maintenu en fonctionnement
TOTAL : + 260 315,68 €

➤ **Au Budget Camping**

+ 23 131,06 € (article 002) maintenu en fonctionnement

➤ **Au Budget Port**

+ 20 468,53 € (article 002) maintenu en fonctionnement

➤ **Au Budget ZA Semis**

7 862,34 € maintenu en fonctionnement

Le solde d'exécution de la section investissement des différents budgets est reporté.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 26 avril 2017

sous le n°17-028D2017-024 (matière de l'acte 7-1)

Accusé réception le 26 avril 2017

Publiée le 26 avril 2017

Document certifié conforme

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

Date de convocation :

6 avril 2017

Date de publication et

d'affichage :

26 avril 2017

▪ **Étaient présents :** Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Marie-Pierre GALLEN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, François-Xavier COULON, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Léopold LAMBOTIN, Philippe BERNERY.

▪ **Absents avec pouvoir :** Yves LOYER pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Isabelle VILLATTE pouvoir à Régine KERVIEL.

▪ **Absent excusé :** Baptiste MATEL, Franck GUEGAN.

▪ **Absents :**

▪ **Secrétaire :** Léopold LAMBOTIN.

Délibération n°2 de la séance du 11 avril 2017

REF/N°2017-025 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Le Conseil Municipal est informé des nouvelles bases d'imposition 2017,

- du produit fiscal attendu avec la reconduction des taux 2016 en 2017 :

TAXES	BASES D'IMPOSITION 2017	TAUX CONSTANT	PRODUIT FISCAL 2017
D'habitation	2 014 000	9.46	190 524
Foncière (bâtie)	1 262 000	10.16	128 219
Foncière (non bâtie)	36 600	25.98	9 509
CFE	236 500	10.54	24 927
TOTAL			353 179

- et du produit fiscal attendu avec un coefficient de variation proportionnelle de 1.009635. Cette augmentation globale d'environ 1% se répartie proportionnellement sur les taux des 4 taxes :

TAXES	BASES D'IMPOSITION 2017	TAUX 2017 en %	PRODUIT FISCAL 2017
D'habitation	2 014 000	9.55	192 337
Foncière (bâtie)	1 262 000	10.26	129 481
Foncière (non bâtie)	36 600	26.23	9 600
CFE	236 500	10.64	25 164
TOTAL			356 582

L'augmentation globale des taux d'environ 1% génère un produit fiscal supplémentaire de 3 403 € pour 2017. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'augmentation des taux d'imposition pour l'année 2017 présentée ci-dessus.

Ce produit enregistré dans les comptes 73 et 74, sera atténué par un mandat au compte 73923 « FNGIR » : en temps que commune favorisée par la réforme, la commune de Sauzon, contributrice doit reverser le montant de 45 080 €.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 26 avril 2017

sous le n° 17-029D2017-025 (matière de l'acte 7-1)

Accusé réception le 26 avril 2017

Publiée le 26 avril 2017

Document certifié conforme

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12

▪ **Étaient présents :** Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Marie-Pierre GALLEN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, François-Xavier COULON, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Léopold LAMBOTIN, Philippe BERNERY.

Date de convocation :
6 avril 2017

▪ **Absents avec pouvoir :** Yves LOYER pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Isabelle VILLATTE pouvoir à Régine KERVIEL.

Date de publication et d'affichage :
26 avril 2017

▪ **Absent excusé :** Baptiste MATEL, Franck GUEGAN.

▪ **Secrétaire :** Léopold LAMBOTIN.

Délibération n°3 de la séance du 11 avril 2017

REF/N°2017-026 : VOTE DU BUDGET 2017

Après avoir délibéré, et vote, à l'unanimité le conseil municipal approuve les budgets primitifs 2017 suivants :

BUDGET PRINCIPAL : (à l'unanimité)

Équilibré en section de fonctionnement à la somme de 1 558 821, 00 € et à 1 271 935, 00 € en section d'investissement.

BUDGET CAMPING (H.T.) : (à l'unanimité)

Équilibré en section de fonctionnement à 132 778, 00 € et à 128 937, 10 € en section d'investissement.

BUDGET PORT (H.T.) : (à l'unanimité)

Équilibré en section de fonctionnement à 276 700,00 € et à 343 210, 00 € en section d'investissement.

BUDGET « ZA LES SEMIS – 2nde TRANCHE » (H.T.) : (à l'unanimité)

Équilibré en section de fonctionnement à 501 107, 22 € et à 501 107, 22 € en section d'investissement.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 26 avril 2017

sous le n°17-030D2017-026 (matière de l'acte 7-1)

Accusé réception le 26 avril 2017

Publiée le 26 avril 2017

Document certifié conforme



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12

Date de convocation :
6 avril 2017

Date de publication et
d'affichage :
26 avril 2017

- **Etaient présents** : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Marie-Pierre GALLEN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, François-Xavier COULON, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Léopold LAMBOTIN, Philippe BERNERY.

- **Absents avec pouvoir** : Yves LOYER pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Isabelle VILLATTE pouvoir à Régine KERVIEL.

- **Absent excusé** : Baptiste MATEL, Franck GUEGAN.

- **Secrétaire** : Léopold LAMBOTIN.

Délibération n°4 de la séance du 11 avril 2017

REF/N°2017-027 : PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LE PALAIS : ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant de la proposition de participation émise par la commune de LE PALAIS pour les élèves domiciliés à SAUZON scolarisés à l'école publique de LE PALAIS, à savoir :

- Elèves de maternelle : 1 472 € x 1 = 1 472. 00 €
- Elèves de primaire : 647 € x 3 = 1 941. 00 €

Participation totale (4 élèves) = 3 413.00 €

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

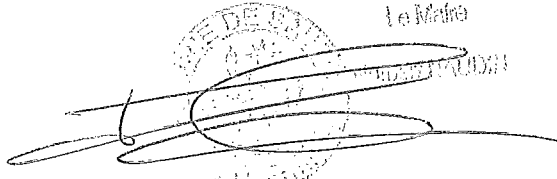
Télétransmission le 26 avril 2017

sous le n°17-031D2017-027 (matière de l'acte 7-5)

Accusé réception le 26 avril 2017

Publiée le 26 avril 2017

Document certifié conforme

Le Maire

Norbert NAUDIN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12

▪ **Etaient présents :** Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Marie-Pierre GALLEN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, François-Xavier COULON, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Léopold LAMBOTIN, Philippe BERNERY.

Date de convocation :
6 avril 2017

▪ **Absents avec pouvoir :** Yves LOYER pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Isabelle VILLATTE pouvoir à Régine KERVIEL.

Date de publication et d'affichage :
26 avril 2017

▪ **Absent excusé :** Baptiste MATEL, Franck GUEGAN.

▪ **Secrétaire :** Léopold LAMBOTIN.

Délibération n°5 de la séance du 11 avril 2017

REF/N°2017-028 : PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE MARIE DE SAUZON : ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 - CONVENTION AVEC L'OGEC SAINTE MARIE

Vu le contrat d'association à l'enseignement public n°329CA conclu en application des dispositions du Code de l'Education entre le Préfet du Morbihan, représentant le Ministre de l'Education Nationale et le directeur diocésain de l'enseignement catholique du Morbihan,

Vu la moyenne départementale du coût de la participation à la scolarité des élèves des écoles primaires, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du montant de la subvention à l'OGEC pour la participation au fonctionnement de l'école Sainte Marie de SAUZON : 53 148.98 € pour l'année scolaire 2015/2016.

L'effectif des élèves domiciliés sur SAUZON est de 68 élèves (26 élèves en maternelle et 42 élèves en primaire), la répartition s'effectue de la façon suivante :

- Elèves de maternelle = 1 292.65 € x 26 = 33 608.90 €
- Elèves de primaire = 465.24 € x 42 = 19 540.08 €

Participation totale (68 élèves) = 53 148.98 €

Il est précisé que la subvention sera versée en deux fois (2 x 26 574.49 €).

Un avenant à la convention sera rédigé pour le paiement et signé par le Chef d'établissement, le Président de l'OGEC et le Maire de SAUZON.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette subvention et autorise le Maire à signer l'avenant n°6 à la convention ANNEXÉE.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

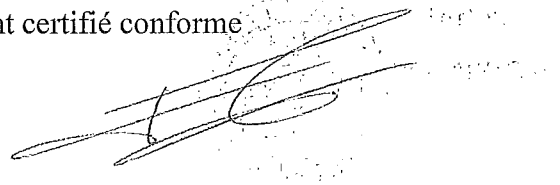
Télétransmission le 26 avril 2017

sous le n°17-032D2017-028 (matière de l'acte 7-5)

Accusé réception le 26 avril 2017

Publiée le 26 avril 2017

Document certifié conforme



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

▪ **Étaient présents :** Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Marie-Pierre GALLEN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, François-Xavier COULON, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Léopold LAMBOTIN, Philippe BERNERY.

Date de convocation :

6 avril 2017

▪ **Absents avec pouvoir :** Yves LOYER pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Isabelle VILLATTE pouvoir à Régine KERVIEL.

Date de publication et

d'affichage :

26 avril 2017

▪ **Absent excusé :** Baptiste MATEL, Franck GUEGAN.

▪ **Secrétaire :** Léopold LAMBOTIN.

Délibération n°6 de la séance du 11 avril 2017

**REF/N°2017-029 : PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE
SAINTE ANNE DE LE PALAIS : ANNEE SCOLAIRE 2016/2017**

Vu l'article 89 de la loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école,

Vu la demande de l'école Sainte Anne - Impasse Sainte Anne – 56 360 LE PALAIS,

Vu la moyenne départementale du coût de la participation à la scolarité des élèves des écoles primaires,

La participation est déterminée comme suit :

- Montant : 1 292.65 € par élève de maternelle, 465.24 € par élève de primaire
- Effectif à la rentrée de septembre 2016.

A savoir :

- Elèves de maternelle = 1 292.65 € x 2 = 2 585.30 €
- Elèves de primaire = 465.24 € x 5 = 2 326.20 €

Participation totale (7 élèves) = 4 911.50 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité la participation au fonctionnement de l'école Sainte Anne et charge Monsieur le Maire de verser la participation à Monsieur le Président de l'O.G.E.C. Sainte-Anne.

Un premier versement de 2 455.75 € sera effectué en juin 2017, un second du même montant sera effectué en septembre 2017.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 26 avril 2017

sous le n°17-033D2017-029 (matière de l'acte 7-5)

Accusé réception le 26 avril 2017

Publiée le 26 avril 2017

Document certifié conforme



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

<u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 14 <u>Présents :</u> 10 <u>Votants :</u> 12	▪ <u>Etaient présents :</u> Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Marie-Pierre GALLEN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, François-Xavier COULON, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Léopold LAMBOTIN, Philippe BERNERY.
<u>Date de convocation :</u> 6 avril 2017	▪ <u>Absents avec pouvoir :</u> Yves LOYER pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Isabelle VILLATTE pouvoir à Régine KERVIEL.
<u>Date de publication et d'affichage :</u> 26 avril 2017	▪ <u>Absent excusé :</u> Baptiste MATEL, Franck GUEGAN.
	▪ <u>Secrétaire :</u> Léopold LAMBOTIN.

Délibération n° 7 de la séance du 11 avril 2017

REF/N°2017-030 : CONTRIBUTION AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT (COMPTE 6554)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les contributions de fonctionnement au budget des deux organismes de regroupement suivants pour l'année 2017 :

➤ **Mission locale du Pays d'AURAY :**

2 990.75 euros

➤ **Association des Iles du Ponant :**

3.50 € / habitant X 1 700 habitants (population DGF 2016) = 5 950.00 euros

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et voté approuve à l'unanimité les contributions :

- à la mission locale du Pays d'AURAY
- à l'AIP

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Télétransmission le 26 avril 2017
sous le n° 17-034D2017-030 (matière de l'acte 7-6)
Accusé réception le 26 avril 2017
Publiée le 26 avril 2017
Document certifié conforme



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

▪ **Etaient présents :** Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Marie-Pierre GALLEN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, François-Xavier COULON, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Léopold LAMBOTIN, Philippe BERNERY.

Date de convocation :

6 avril 2017

▪ **Absents avec pouvoir :** Yves LOYER pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Isabelle VILLATTE pouvoir à Régine KERVIEL.

Date de publication et

d'affichage :

26 avril 2017

▪ **Absent excusé :** Baptiste MATEL, Franck GUEGAN.

▪ **Secrétaire :** Léopold LAMBOTIN.

Délibération n° 8 de la séance du 11 avril 2017**REF/N°2017-031 : ADHESIONS**

Monsieur le Maire énonce les demandes d'adhésion des organismes suivants :

- AM56 (Association des Maires du Morbihan) 279, 42 €

- ANETT (Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques) 260, 00 €

- CAUE (Conseil en Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement) 307, 56 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité la reconduction des adhésions ci-dessus.

Et émet un avis défavorable à l'adhésion à l'Association des Maires ruraux et à l'association Nationale des Elus Du Littoral.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

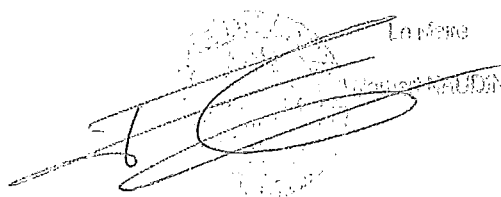
Télétransmission le 26 avril 2017

sous le n° 17-035D2017-031 (matière de l'acte 7-9)

Accusé réception le 26 avril 2017

Publiée le 26 avril 2017

Document certifié conforme


Le Maire
Norbert NAUDIN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

Date de convocation :

6 avril 2017

Date de publication et

affichage :

26 avril 2017

▪ **Étaient présents** : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Marie-Pierre GALLEN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, François-Xavier COULON, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Léopold LAMBOTIN, Philippe BERNERY.

▪ **Absents avec pouvoir** : Yves LOYER pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Isabelle VILLATTE pouvoir à Régine KERVIEL.

▪ **Absent excusé** : Baptiste MATEL, Franck GUEGAN.

▪ **Secrétaire** : Léopold LAMBOTIN.

Délibération n° 9 de la séance du 11 avril 2017

**RÉF/N°2017-032 : COMMUNICATION SUR LES ACTES PASSÉS CONFORMÉMENT
A LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

• Communication sur les marchés publics passés depuis le 16 mars 2017

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant	
				HT	TTC
Port	24/03/17	SLTIM	Réparation ponton et échelle	10 335,50	12 402,60
Port	15/03/17	Garage Vincent HUCHET	Réparation camion grue	1 519,85	1 823,83
Principal	27/03/17	Echoppe	sabots sécurité cantine	100,00	120,00
Port	28/03/17	PRIM OCEAN	Guide passeport escales	650,00	780,00
Principal	15/03/17	Garage Vincent HUCHET	Réparation Mercedes Vito	1 133,42	1 360,11
Principal	30/03/17	KERVARREC	Débroussailleuse	665,83	799,00
Port	04/04/17	Météo-France	Abonnement NAVICAP Prestation météorologique	383,50	460,20
Port	10/04/17	Comptoir de la mer	Vêtements de pluie	567,00	680,40
Port	10/04/17	TELFISAKI	Vêtements de travail	1 124,00	1 348,80

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

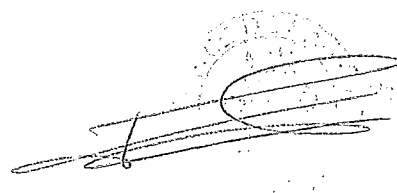
Télétransmission le 26 avril 2017

sous le n° 17-036D2017-032 (matière de l'acte 1-1)

Accusé réception le 26 avril 2017

Publiée le 26 avril 2017

Document certifié conforme


 Léopold LAMBOTIN
 Secrétaire